



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

# Le Centre Hospitalier de VICHY

## RECRUTE

**Médecin du Travail  
au service de Santé au Travail (H/F)  
⇒ CDI ou Praticien Hospitalier / Clinicien  
Poste à 100%**

*FICHE DE POSTE ANNEXEE*

**Renseignements à :**

Monsieur Cyril GUAY  
Directeur Adjoint des Affaires Médicales  
Centre Hospitalier de Vichy  
☎ : 04.70.97.13.24  
Mail : [cyril.guay@ch-vichy.fr](mailto:cyril.guay@ch-vichy.fr)

&

Monsieur François GUILLAMO  
D.R.H  
Centre Hospitalier de Vichy  
☎ : 04.70.97.35.16  
Mail : [francois.quillamo@ch-vichy.fr](mailto:francois.quillamo@ch-vichy.fr)

**Candidatures à :**

Centre Hospitalier de Vichy  
Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales  
BP. 2757  
03207 VICHY CEDEX  
Mail : [francoise.peronneau@ch-vichy.fr](mailto:francoise.peronneau@ch-vichy.fr)



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

# FICHE DE POSTE

## Médecin du travail Au Service de Santé au Travail



Année 2018

CENTRE HOSPITALIER DE VICHY  
Service Formation - GPMC  
Mme CAVELIER Marilyn ☎ 34.26

## FICHE DE POSTE

Référence informatique n° : MEDTRA\_MEDE\_001

Intitulé : **Médecin du travail au service de Santé au Travail**

Métier : **Médecin**

**Affectation :**

Pôle : **Ressources Humaines**

Service : **Santé au Travail**

### Diplôme ou niveau requis

Diplôme d'état de docteur en médecine et CES ou DES de médecine du travail ou diplôme équivalent

### Positionnement dans l'organigramme

#### **Autorités administratives :**

Direction Générale

#### **Liaisons fonctionnelles :**

- La DRH pour toute interface service de santé au travail / services / agents
- Tous services du CHV
- Les EHPAD signataires de la convention relative au service inter hospitalier de santé au travail

### Présentation de l'unité

#### **Mission du service :**

Assurer les missions de santé au travail auprès :

- des personnels du CHV
- des personnels des établissements adhérents au service de Santé au Travail.

#### **Localisation :**

Rez-de-chaussée du Bâtiment 10 (bâtiment administratif)

#### **Constitution de l'équipe :**

- 1 Médecin temps plein
- 2 IDE (1,5 ETP)
- 1 secrétaire TP
- 1 psychologue TP

## Conditions d'exercices et particularités du poste

Temps de travail :

- selon le statut du candidat :
  - si médecin recruté en CDI : forfait jour
  - ou
  - si médecin praticien ou clinicien : 10 demi-journées par semaine.

Travail en équipe pluri-disciplinaire, sous la responsabilité administrative du médecin coordonnateur.

Indépendance professionnelle du médecin du travail, autonomie technique (référence aux recommandations professionnelles)

Travail avec des partenaires extérieurs : EHPAD adhérents au service de Santé au Travail, Organismes de Sécurité Sociale, laboratoires d'analyses médicales, médecin traitant et spécialistes, FIPHFP.

Poste soumis au secret médical et à la discrétion professionnelle.

Avoir une réflexion éthique et impartiale.

## Technologies utilisées

Informatique, bureautique.

Logiciels spécifiques : Chimed, agenda électronique, hexagone.

## Missions principales

- Le médecin du travail coordonne les activités du service de Santé au Travail et conseille les salariés et employeurs.
- Il/Elle doit assurer la surveillance médicale des agents :
  - visites d'embauche
  - visites médicales systématiques (dont surveillance médicale particulière concernant les personnes exposées à des risques professionnels, personnels handicapés, personnels réintégrés après CLM ou CLD, femmes enceintes...)
  - visites à la demande du salarié ou de l'employeur :
    - ✓ difficultés professionnelles en lien avec l'état de santé
    - ✓ aménagements des postes de travail
    - ✓ risques professionnels, conditions de travail...
    - ✓ accidents de service, maladies professionnelles
- Le médecin du travail élabore une politique de promotion de la santé au travail.
- En collaboration avec la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Soins, le médecin du travail est acteur :
  - de la prévention des risques professionnels (liés à l'activité physique, risques chimiques, radioprotection) et psycho-sociaux et propose des mesures préventives individuelles et collectives permettant d'améliorer les conditions de travail.
- Il/Elle assure la gestion des AES et la mise en place des protocoles adéquats.
- Il/Elle met en place des suivis et des protocoles de vaccination.
- Il/Elle participe à la mise à jour du document unique / CLACT

### **Missions spécifiques ou ponctuelles**

- Participer aux instances paritaires (CHSCT, CTE, CLIN...)
- Gérer la campagne annuelle de vaccination antigrippale
- Participer à la commission de maintien dans l'emploi

### **Activités complémentaires et/ou transversales**

- Activité d'enseignement
- Participer à des groupes de travail

### **Lien avec le Répertoire des compétences**